

Date: Le vendredi 11 juin 1999 - n° 45
Heure: 10 heures
Président: M. Jean-Pierre Charbonneau

La séance est ouverte à 10 h 04.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

Mme Marois, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 69 Loi modifiant la Loi sur l'assurance-médicaments.

La motion est adoptée.

Mme Lemieux, ministre du Travail, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 70 Loi visant à assurer les services essentiels à l'Office municipal d'habitation de Montréal.

La motion est adoptée.

M. Brassard, leader du gouvernement, au nom de M. Chevrette, ministre délégué aux Affaires autochtones, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 66 Loi permettant la mise en oeuvre d'ententes avec la nation mohawk.

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

Mme Maltais, ministre de la Culture et des Communications, dépose :

Un avis de classement de la Commission des biens culturels concernant le Domaine et le Manoir Joly-de Lotbinière, Lotbinière et Sainte-Croix (paroisse), et ce en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les biens culturels*.

(Dépôt n° 425-19990611)

M. Julien, ministre délégué à l'Industrie et au Commerce, dépose :

Le rapport annuel de Sidbec, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1998.

(Dépôt n° 426-19990611)

Dépôts de rapports de commissions

Mme Carrier-Perreault (Chutes-de-la-Chaudière), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, le 10 juin 1999, a étudié en détail le projet de loi :

n° 18 Loi modifiant la Loi sur le développement de la région de la Baie-James –
Rapporté sans amendement.

(Dépôt n° 427-19990611)

M. Vallières (Richmond), à titre de président, dépose :

Les rapports de la Commission de l'aménagement du territoire qui, le 10 juin 1999, a entendu les intéressés et étudié en détail les projets de loi d'intérêt privé :

11 juin 1999

n° 214 Loi concernant la Ville de Saint-Hubert – Rapporté avec des amendements.
(Dépôt n° 428-19990611)

Le rapport est adopté.

n° 216 Loi concernant la Ville de Saint-Laurent – Rapporté avec un amendement.
(Dépôt n° 429-19990611)

Le rapport est adopté.

Dépôt de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Caron (Terrebonne) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 26 911 membres du Syndicat des agents de la paix, concernant la réintégration de tous les agents congédiés dans leur emploi.
(Dépôt n° 430-19990611)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, Mme Normandeau (Bonaventure) dépose :

Copie d'une lettre, en date du 9 juin 1999, adressée à M. Jacques Brassard, ministre des Ressources naturelles, par M. Denis Jacques, Bâtonnier du Québec, concernant les préoccupations du Barreau du Québec quant au projet de loi n° 42, Loi concernant la construction par Hydro-Québec d'infrastructures et d'équipements par suite de la tempête de verglas survenue du 5 au 9 janvier 1998.

(Dépôt n° 431-19990611)

Votes reportés

11 juin 1999

L'Assemblée procède au vote reporté, à la séance du 10 juin 1999, sur la motion de Mme Goupil, ministre de la Justice, proposant l'adoption du principe du projet de loi n° 16, Loi modifiant la Loi sur la division territoriale et la Loi sur les tribunaux judiciaires.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 32 en annexe)

Pour: **64** Contre: **36** Abstention: **0**

En conséquence, le principe du projet de loi n° 16 est adopté.

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, le projet de loi n° 16 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

Motions sans préavis

M. Legault, ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse, propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec reconnaisse la dextérité, l'habileté, la patience et la persévérance de jeunes qui, grâce à leur travail exceptionnel, méritent l'honneur de nous représenter au 35^e Mondial des métiers et techniques et

QUE l'Assemblée nationale félicite chacune et chacun des participants du Québec à ce grand concours international et leur souhaite le meilleur des succès.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

M. Brassard, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission des finances publiques procède à une consultation

11 juin 1999

générale et qu'elle tienne des auditions publiques sur la réduction de l'impôt des particuliers, en prenant notamment comme outil de référence le document de consultation intitulé « Réduction de l'impôt des particuliers » qui a été déposé par le ministre des Finances lors du Discours sur le budget 1999-2000, à compter du 12 octobre 1999;

QUE les mémoires soient reçus au Secrétariat des commissions au plus tard le 15 septembre 1999;

QUE le ministre d'État à l'Économie et aux Finances soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

M. Pelletier (Chapleau) présente une motion concernant une consultation publique élargie sur la gestion et l'administration d'Emploi Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Jérôme-Forget (Marguerite-Bourgeois) présente une motion concernant un gel des taxes, tarifs et impôts; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Brassard, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 44, Loi modifiant la Loi de police, puis de procéder à l'étude détaillée du projet de loi n° 28, Loi sur les sages-femmes;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 42, Loi concernant la construction par Hydro-Québec d'infrastructures et d'équipements par suite de la tempête de verglas survenue du 5 au 9 janvier 1998;

11 juin 1999

- la Commission des finances publiques, afin d'entendre les intéressés et de procéder à l'étude détaillée des projet de loi d'intérêt privé n° 213, Loi modifiant la Loi concernant le Mouvement des caisses Desjardins, et n° 217, Loi concernant Club de Curling et Social de Magog, Limité;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée des projets de loi n° 30, Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et d'autres dispositions législatives, et n° 55, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal;

enfin, pour le 15 juin 1999, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 40 des règles de fonctionnement de l'Assemblée quant au délai de convocation des intéressés dans le cadre de l'étude d'un projet de loi d'intérêt privé :

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entendre les intéressés et de procéder à l'étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 218, Loi concernant Ville de Chapais.

M. Pinard, vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'aménagement du territoire se réunira en séance de travail afin de discuter de l'organisation de ses travaux.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'aménagement du

11 juin 1999

territoire relatif au projet de loi n° 4, Loi sur Immobilière SHQ.

Après débat, le rapport est adopté.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire relatif au projet de loi n° 23, Loi modifiant la Loi sur la Communauté urbaine de Montréal.

Après débat, le rapport est adopté.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire relatif au projet de loi n° 59, Loi modifiant la Loi sur le ministère des Affaires municipales et d'autres dispositions législatives.

Après débat, le rapport est adopté.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions relatif au projet de loi n° 1, Loi concernant l'obligation pour l'électeur de s'identifier au moment de voter, ainsi que les amendements transmis par M. Chevette, ministre responsable de la Réforme électorale

Les amendements sont déclarés recevables.

Après débat, les amendements sont adoptés.

Le rapport amendé est adopté.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des affaires sociales relatif

11 juin 1999

au projet de loi n° 26, Loi modifiant la Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance.

Un débat s'ensuit.

Sur la motion de M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce), le débat est ajourné.

À 13 h 00, M. Pinard, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 05.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée reprend le débat sur le rapport de la Commission des affaires sociales relatif au projet de loi n° 26, Loi modifiant la Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance.

Le débat terminé, le rapport est adopté.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail relatif au projet de loi n° 50, Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives concernant le travail des enfants.

Après débat, le rapport est adopté.

Adoption

M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, au nom de M. Landry, ministre des Finances, propose que le projet de loi n° 2, Loi sur la réforme de la comptabilité gouvernementale, soit adopté.

11 juin 1999

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 2 est adopté.

M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, au nom de M. Landry, ministre des Finances, propose que le projet de loi n° 9, Loi sur Financement-Québec, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 9 est adopté.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques relatif au projet de loi n° 56, Loi sur la Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel.

Un débat s'ensuit.

À 18 h 03, M. Brouillet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

La séance reprend à 20 h 05.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée poursuit le débat sur le rapport de la Commission des finances publiques relatif au projet de loi n° 56, Loi sur la Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel.

11 juin 1999

M. Ouimet (Marquette) demande la tenue d'un débat d'urgence relativement à une lettre qu'il a reçue en fin d'après-midi.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Paradis, leader de l'opposition officielle, dépose :

Copie de ladite lettre, en date du 11 juin 1999, adressée à Mme Goupil, ministre de la Justice et procureure générale, par M. Jean Lortie, président des procureurs-chefs et chefs adjointes et adjoints du Québec, concernant le projet de loi n° 54, Loi modifiant la Loi sur les substituts du procureur général.

(Dépôt n° 432-19990611)

Après avoir entendu des remarques de part et d'autre sur la recevabilité de la demande de débat d'urgence, M. Pinard, vice-président, rend la décision suivante :

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

La demande de débat d'urgence du député de Marquette est irrecevable parce qu'elle ne respecte pas les conditions de forme imposées par le Règlement. En effet, l'article 89 du Règlement prévoit que le député qui demande un débat d'urgence doit au plus tard une heure avant la période des affaires courantes remettre un avis écrit de sa demande.

Le débat se poursuit sur le rapport de la Commission des finances publiques relatif au projet de loi n° 56, Loi sur la Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel.

Le débat terminé, le rapport est adopté.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des transports et de l'environnement relatif au projet de loi n° 60, Loi sur l'évaluation environnementale du

11 juin 1999

projet de parachèvement du développement hydroélectrique de la rivière Churchill.

Après débat, le rapport est adopté à la majorité des voix.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques relatif au projet de loi n° 21, Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu et d'autres dispositions législatives d'ordre fiscal.

Un débat s'ensuit.

À 0 h 00, le débat sur le rapport de la Commission des finances publiques est ajourné. M. Bissonnet, vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 15 juin 1999, à 10 heures.

11 juin 1999

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU

11 juin 1999

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Goupil, ministre de la Justice, proposant l'adoption du principe du projet de loi n° 16 :

(Vote n° 32)

POUR - 64

Arseneau	Brassard	Geoffrion	Ménard
Barbeau	Caron	Goupil	Morin
Baril	Carrier-Perreault	Harel	Papineau
(<i>Arthabaska</i>)	Charest	Jolivet	Paquin
Baril	(<i>Rimouski</i>)	Julien	Paré
(<i>Berthier</i>)	Cliche	Jutras	Payne
Beaudoin	Côté	Kieffer	Pelletier
Beaumier	(<i>Dubuc</i>)	Labbé	(<i>Abitibi-Est</i>)
Bédard	Côté	Lachance	Rioux
Bergeron	(<i>La Peltrie</i>)	Laprise	Robert
Bertrand	Cousineau	Leduc	Rochon
(<i>Charlevoix</i>)	Désilets	Legault	Simard
Bertrand	Dion	Léger	(<i>Montmorency</i>)
(<i>Portneuf</i>)	Dionne-Marsolais	Lelièvre	Simard
Blanchet	Doyer	Lemieux	(<i>Richelieu</i>)
Boisclair	Duguay	Létourneau	St-André
Bouchard	Facal	Maltais	Trudel
Boucher	Gagnon	Marois	Vermette
Boulianne	Gendron		

CONTRE - 36

Beauchamp	Charest	Dumont	Jérôme-Forget
Béchar	(<i>Sherbrooke</i>)	Dupuis	Lamoureux
Bélanger	Chenail	Gagnon-Tremblay	Lamquin-Éthier
Benoit	Cholette	Gautrin	Laporte
Bergman	Copeman	Gauvin	Leblanc
Bordeleau	Delisle	Gobé	MacMillan
Chagnon	Després	Houda-Pepin	Marcoux

11 juin 1999

Marsan
Mulcair
Normandeu
Ouimet
Paradis

Pelletier
(*Chapleau*)

Poulin
Sirros
Williams

ABSTENTION - 0